

Réunion publique du Conseil Municipal **Mercredi 20 octobre à 10H00**

Présents : Messieurs Moïse Goureau, Jean-Louis Martineau, Gilles Bonneau, Albert Poidevin, Alain Crozet, Xavier Rousseau, François Dornier, Aurélien Loizeau, Mesdames : Elisabeth Isquerdo, Séverine Cordier, Isabelle Bourel , Aurélie Egle.

Excusée : Vanessa Vastz (pouvoir à Aurélie Egle) ;

Absent : Florent Marceau

Secrétaire de séance : Aurélien Loizeau

Le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal en date du 12 septembre 2018 est adopté à l'unanimité des présents.

2018-51 : Location du T2 logement au-dessus de l'école

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation du logement, décidés lors de la réunion du 12 septembre 2018 sont en voie d'achèvement et qu'il y a lieu de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le loyer mensuel du logement T2 au-dessus de l'école à 320 euros,
- DECIDE de fixer l'avance pour les charges locatives mensuelles à 40 euros,
- CHARGE le Maire de diffuser l'information dans le village et sur le site internet,
- CHARGE le Maire de préparer le nouveau bail de location faite à titre précaire et révocable, et de prévoir un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.

2018-52 : : Projet de carrière sur la commune de Michery

Le Conseil Municipal a pris connaissance du projet d'exploitation d'une carrière et d'une installation de traitement de matériaux déposé par la société EQIOM Granulats sur la commune de Michery.

Sur demande de Monsieur le Préfet, la commune de la Chapelle sur Oreuse doit donner un avis sur le projet.

Considérant l'avis défavorable du conseil municipal en date du 6 décembre 2013 portant sur un projet similaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner un avis défavorable au projet de carrière et d'installation de traitement de matériaux par la SAS EQIOM Granulats sur la commune de Michery.

2018-53 : Commission extra-municipale de l'Action Sociale – Nomination d'un membre

Suite au décès de Mme Rondeau Gisèle, le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre au sein de la commission extra-municipale de l'Action Sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de faire appel au volontariat en sollicitant la candidature de Chapelins.

2018-54-01 : Modification des statuts de la C. C. Y. N. Changement d'adresse du siège

Le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 13 septembre 2018 concernant le changement d'adresse du siège : 52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision du conseil communautaire concernant le changement d'adresse du siège au 52 Faubourg de Villeperrot 89140 Pont sur Yonne,
- ACCEPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord pour y modifier l'adresse du siège.

2018-54-02 Modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord

Prise de la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire »

Le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 13 septembre 2018 sur la prise de la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESAPPROUVE la décision du conseil communautaire concernant la prise de la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire » (13 votes contre)
- N'ACCEPTE PAS la modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord pour y intégrer cette compétence. (13 votes contre).

2018-54-03 : Modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord
Prise de la compétence « création ou aménagement en entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 13 septembre 2018 sur la prise de la compétence « création ou aménagement en entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESAPPROUVE la décision du conseil communautaire concernant la prise de la compétence « création ou aménagement en entretien de la voirie d'intérêt communautaire » (4 votes contre et 9 abstentions)
- N'ACCEPTE pas la modification des statuts de la Communauté de Communes Yonne Nord pour y intégrer cette compétence (4 votes contre et 9 abstentions).

2018-55 : Achat de matériels service technique

2018-55-01 : Achat de matériel pour le service technique – ponceuse excentrique

Considérant les besoins pour assurer le bon fonctionnement du service technique communal, le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'une ponceuse excentrique.

Après en avoir délibéré et étudié les devis, le Conseil Municipal, ACCEPTE le devis de la société GODARD pour la fourniture d'une ponceuse excentrique Bosch pour un montant H.T. de 285,00 €
 Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 2188 du budget communal où les crédits sont disponibles.

2018-55-02 : Achat de matériel pour le service technique – Meuleuse d'angle

Considérant les besoins pour assurer le bon fonctionnement du service technique communal, le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'une meuleuse d'angle.

Après en avoir délibéré et étudié les devis, le Conseil Municipal, ACCEPTE le devis de la société BRICOMAN pour la fourniture d'une meuleuse d'angle et d'un disque diamant pour un montant H.T. de 129,00 €

Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 2188 du budget communal où les crédits sont disponibles.

2018-55-03 Achat de matériel pour le service technique – Détecteur de métaux

Considérant les besoins pour assurer le bon fonctionnement du service technique communal, le Maire propose au conseil municipal de faire l'acquisition d'un détecteur de métaux.

Après en avoir délibéré et étudié les devis, le Conseil Municipal, ACCEPTE le devis de la société GODARD pour la fourniture d'un détecteur de métaux pour un montant H.T. de **500,00 €**

Cette dépense d'investissement sera imputée à l'article 2188 du budget communal où les crédits sont disponibles.

2018-56 : Convention tripartite avec le SDEY et la trésorerie de Pont-sur-Yonne

Le Maire présente au conseil municipal la convention qui a pour objet de fixer les modalités de règlement de l'utilisation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques par prélèvement automatique ou par prélèvement SEPA sur le compte Banque de France indiqué par le comptable de la collectivité.

Le Maire précise que le coût annuel de l'abonnement est de 20 € et comprend les frais d'envoi et la mise en service du badge RFID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord,
- AUTORISE le Maire de signer la convention tripartite avec le SDEY et la trésorerie de Pont-sur-Yonne,

2018-57 : : Contrat JVS MAIRISTEM – Maintenance des logiciels de l'ordinateur du secrétariat de mairie

Le Maire présente au conseil municipal le contrat de maintenance des logiciels Horizon OnLine de l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Le coût annuel de la maintenance est de 56,13 euros H.T.

Le contrat prend effet au 1^{er} novembre 2018 (jusqu'au 31.10.2019).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de renouveler le contrat de maintenance des logiciels de l'ordinateur du secrétariat,
- AUTORISE le Maire de signer le contrat avec JVS Mairistem,

2018-58 : Convention prestation piscine avec Sport Pour Tous - Année scolaire 2018/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** les termes de la convention de prestation piscine pour l'utilisation de la piscine privée de Serbonnes et l'encadrement des activités nautiques dans le cadre scolaire de la Communauté de Communes Yonne Nord.

La convention est consentie pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction sauf avis contraire de l'une des parties.

Les tarifs de cette prestation à compter du 1^{er} septembre 2018 sont les suivants :

- Surveillance du bassin et encadrement par un agent agréé : 25 € la séance,
- Entrée : 3,50 €/nageur
- **AUTORISE** le Maire à y apposer sa signature,
- **CHARGE** le Maire de mandater les états de frais correspondants.

2018-59 : Remplacement du photocopieur du secrétariat de mairie (annule et remplace la délibération prise le 12 avril 2017 pour erreur matérielle)

Le Maire présente le devis de la société Yonne Copie qui propose le remplacement du photocopieur actuel, Ricoh MPC 3003 SP par un photocopieur plus performant.

Il s'agit d'un photocopieur Ricoh MPC 3004 SP avec un module finition Livret.

Ce nouveau photocopieur sera relié à un logiciel informatique permettant de scanner et de classer tous les documents destinés à la dématérialisation, la solution Zeendoc PESV2.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude financière réalisée par Yonne Copie par rapport à l'équipement actuel et l'équipement proposé.

Le Conseil étudie l'étude financière et l'offre commerciale de Yonne Copie et après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'offre commerciale de Yonne Copie qui comprend :

- La location (sur 63 mois) d'un photocopieur Ricoh MPC 3004 SP + options + Solution Zeendoc Bronze, pour un loyer trimestriel de **862,00 euros H.T.**,
La société Yonne Copie confie à la société BNP Paribas Lease Groupe – Hexapage Finance, le soin de recouvrer le montant des loyers trimestriels.
- Contrat de maintenance : 0,00675 € H.T. la copie en noir (pour 16.000 copies/trim.)
0.063 € H.T. la copie en couleur (pour 6.500 copies/trim.)
- Ce nouveau contrat annule le contrat 103665.
- Frais d'installation et connexion pour le Ricoh MPC 3004 SP : 180,00 euros H.T.
- Frais d'installation et prise en main (1 journée) : 990,00 euros H.T.
- Contrat de maintenance Premium Zeendoc : 30,00 euros H.T./mois

AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat avec Yonne Copie, **BNP Paribas Lease Group et Hexapage Finance**,

2018-60 : RIFSEEP ; CIA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'actualiser les termes de la délibération prise en février 2017, en y apportant quelques modifications.

Ces modifications seront soumises à l'avis du Comité Technique Paritaire qui siège au Centre de gestion . Le projet de délibération sera ensuite présenté au conseil municipal pour approbation à l'occasion d'une prochaine réunion du conseil.

2018-61 : Dossiers en cours

2018-61-01 : Devenir du commerce « Le » Chapelin » :

Suite à la visite des locaux par le conseil municipal en fin de séance, il a été décidé d'examiner les demandes de reprises du commerce jusqu'à la mi-novembre. Passée cette date, le conseil décidera

ou non de séparer le logement, des 3 pièces du commerce. Une étude de faisabilité de cette répartition sera faite pour l'eau, l'électricité et le chauffage.

2018-61-02 : Installation d'un distributeur à pain :

Monsieur Martineau présente ce que coûterait l'installation (location ou achat) d'un distributeur à baguettes de pain au bourg. Après en avoir délibéré le conseil décide de ne pas retenir cette possibilité de fournir l'accès à l'achat de quelques baguettes journalières.

2018-61-03 : Modernisation de l'éclairage public 2019 :

Après étude avec les services du SDEY, le conseil municipal décide de continuer la modernisation de l'éclairage public en 2019. Les 17 luminaires actuels des rues de Pierre Bonnotte, du bordeau et du chemin de Sergines seront remplacés par des luminaires led. La convention financière correspondante ne sera transmise qu'au début 2019. Aux conditions 2018 de subvention des travaux par le SDEY, la part communale serait de 6 000 €.

La borne de recharge pour véhicule électrique installée place de l'église sera mise en service le 6 novembre à 11h30. Voir délibération 2018-56 ci-dessus, pour son utilisation possible par la commune.

2018-62 : Informations diverses :

2018-62-01 : Réunions avec les services techniques de la commune

Monsieur le Maire fait le compte-rendu des réunions avec les services techniques pour mettre au point les rôles de chacun dans les travaux de nettoyage, de ménages et d'entretien des locaux (Ecole-Eglise et Salle des fêtes). Un planning annuel a été établi et signé par les employés concernés.

2018-62-02 : C.R. des A.G. communautaires de la CCYN (2/10/2018 et 11/10/2018)

La lecture des 2 derniers C.R. des assemblées communautaires n'offre pas de question particulière au conseil municipal. Monsieur Martineau explique au conseil les conséquences futures sur la municipalité et les administrés, du passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et à la taxe sur les ordures ménagères au 1^{er} janvier 2019.

2018-62-03 : Participation citoyenne

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, à la demande de Monsieur Albert Poidevin, Madame Alexia STOCKDALLE, lieutenant commandant la Communauté de Brigades de gendarmerie de Pont-sur-Yonne/Sergines, a présenté la démarche de participation citoyenne au conseil municipal qui devra délibérer sur son adhésion.

2018-62-04 : Exposition du Souvenir Français Hopitaux et infirmeries militaires dans l'Yonne 1914-1918 à la Maison Jean Cousin à Sens les 24 et 25 novembre 2018.

2018-62-05 : 11 Novembre 2018 Monsieur Albert Poidevin informe que la cérémonie du 11 novembre 2018 revêtira une importance particulière pour honorer le centenaire de la fin de la grande guerre. Chants Poèmes et lecture par des Chapelin(e)s grand(e)s, jeunes et écolier(e)s.

2018-62-06 : Installation d'un pylône Orange sur un terrain communal

Monsieur le Maire fait le compte-rendu d'une réunion avec les services compétents pour l'installation d'un pylône téléphonie Orange sur un terrain communal afin de couvrir les liaisons 4G pour les bourgs de La Chapelle et de Saint Martin (le terrain susceptible d'être retenu serait celui situé entre la marnière communale et le réservoir AEP près de la chaumière).

2018-62-07 : Propositions de dépôts de pain

Madame et Monsieur Secret (rue des mouillères) présents à la séance du Conseil se porteraient volontaires bénévoles pour tenir un dépôt de pain. Compte tenu du peu de clients (14), dernièrement connus avant la fermeture du Chapelin, le conseil remercie M. et Mme Secret pour leur proposition citoyenne et solidaire.

Séance levée à 12 Heures

